



LE PARCOURS DE L'ENFANT EN PROTECTION DE L'ENFANCE

FORMATION IFCA Pyrénées



LE PARCOURS DE L'ENFANT EN PROTECTION DE L'ENFANCE

Cette formation vous propose la déclinaison du parcours de l'enfant en protection de l'enfance en 5 étapes. Dans un secteur de l'Aide Sociale à l'Enfance qui peine à assurer une continuité du parcours, elle propose une meilleure compréhension des enjeux de ces différentes étapes : de l'Information Préoccupante, à la sortie ASE en passant par le placement judiciaire. Sans avoir l'ambition de révolutionner un système à la dérive, trop souvent décrié par les médias, accablés par les paroles des enfants victimes mais protégés et dont trop d'évolutions législatives ne sont pas encore assez prises en compte ; une meilleure compréhension globale reste l'objectif principal de cette formation de 5 jours.

Des sessions modulables ou d'approfondissement **sont possibles selon le nombre de volontaires et leur rôle auprès des enfants** pour mieux confronter théorie et pratiques dans vos organisations ou approfondir simplement une thématique et seront planifiés sur le 2^o semestre 2025.

LIEU : Tarbes

DURÉE : 3 + 2 journées

FORMATRICE : Pauline Latapie (formatrice IFCA)

PUBLIC : Toutes personnes concernées par l'accompagnement des enfants en parcours ASE

PRÉREQUIS : Tous professionnels travaillant en protection de l'enfance

NOMBRE DE PARTICIPANTS : Maximum 15 personnes

Formation non financable par le CPF

PRIX DE LA FORMATION : Sur devis



OBJECTIF GÉNÉRAL

Connaitre les différentes étapes du parcours judiciaire de l'enfant accueilli à l'ASE.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Appréhender le circuit et le traitement d'une information préoccupante, le déclenchement de la mesure d'évaluation : la cellule de recueil des IP, définition et qualification d'une information préoccupante.
- Connaitre les différentes mesures ASE, de l'administratif au judiciaire : du signalement au placement judiciaire, quelle continuité dans le parcours de l'enfant ?
- Savoir rédiger des écrits professionnels au service de la décision du magistrat.
- Comprendre le suivi du placement judiciaire de l'enfant : une séparation familiale douloureuse face aux enjeux du placement.



CONTENU

Journée 1

9h00 - 12h30 :

- Présentation de la formation et reprise des attentes des stagiaires
- ◇ **Définir le traitement de l'information préoccupante :**
- Repérer le cadre légal, formalités concrètes, quelle incidence réelle ?
- Évaluer l'impact sur la situation familiale
- Comprendre le fonctionnement d'une CRIP

12h30 - 13h30 : Pause déjeuner

13h30 - 17h00 :

- Définir les différentes mesures ou les différents parcours possibles d'un enfant
- Connaître les critères d'évaluation des situations en protection de l'enfance
- Évaluer la notion de danger et garantir une approche globale centrée sur les besoins de l'enfant

Évaluation de fin de journée

Journée 2

9h00 - 12h30 :

- Point et réajustements si nécessaire sur les concepts étudiés la veille
- ◇ **Connaître les différentes mesures ASE :**
- Clarifier l'aide éducative à domicile : la mesure pour la famille
- Définir l'accueil provisoire : la mesure administrative de placement
- Repérer l'aide éducative en milieu ouvert : le 1er niveau d'accompagnement judiciaire
- Expliquer l'ordonnance de placement provisoire : un placement d'urgence
- Comprendre le placement judiciaire ou administratif : quel travail d'équipe nécessaire pour l'évolution du parcours de l'enfant ?

12h30 - 13h30 : Pause déjeuner

13h30 - 17h00 :

- ◇ **Dérouler du signalement au placement judiciaire :**
- Définir l'audience ou le début du parcours judiciaire
- Comprendre la décision du juge des enfants : diversité des modalités de placement
- Réfléchir aux conditions de placement : comment mieux orienter l'enfant ?

Évaluation de fin de journée



Journée 3

9h00 - 12h30 :

- Point et réajustements si nécessaire sur les concepts étudiés la veille
- Repérer le fonctionnement de la famille concernée
- Évaluer les capacités et compétences parentales
- Comprendre l'impact du rapport de consensus sur les besoins fondamentaux de l'enfant

12h30 - 13h30 : Pause déjeuner

13h30 - 17h00 :

- ◇ **Évaluer les écrits professionnels**
- Élaborer le Projet pour l'Enfant ou PPE
- Définir la responsabilité professionnelle dans les écrits

Évaluation de fin de session à l'aide de Filling cards

Travail inter session en deux groupes sur l'analyse de parcours : continuité et rupture

Journée 4

9h00 - 12h30 :

- Retour d'expérience sur le travail intersession
- ◇ **Repérer les différents placements :**
- L'accueil familial
- Les Mecs, les Lieux de vie, les villages d'enfants et adolescents

12h30 - 13h30 : Pause déjeuner

13h30 - 17h00 :

- Définir les autres types de prise en charge
- ◇ **Découvrir le rapport Melchior ou la parole donnée aux enfants :**
- Présenter de manière synthétique le rapport
- Débattre sur les conditions à offrir dans le cadre d'un placement (sous forme de World goûter)

Évaluation de fin de journée



Journée 5

9h00 - 12h30 :

- Point et réajustements si nécessaire sur les concepts étudiés la veille
- ◊ **Concevoir le retour en famille ou la sortie des dispositifs ASE :**
- Évaluer les conditions du retour en famille ?
- Repérer les moyens d'accompagnement par l'équipe pluridisciplinaire (social, sanitaire, insertion, logement)
- Élaborer le projet autonomie : pour qui, pour quoi ?

12h30 - 13h30 : Pause déjeuner

13h30 - 17h00 :

- ◊ **Construire l'accompagnement du jeune majeur :**
- Définir la prise en charge en fonction des besoins du jeune
- Mesurer son autonomie, comment la travailler pour l'améliorer
- Repérer le partenariat nécessaire dans l'environnement du jeune, l'utiliser pour mieux accompagner

Évaluation de la formation

Remplir les documents d'évaluation de fin de formation

COMPÉTENCES ATTENDUES

- S'approprier l'organisation et le fonctionnement de la protection de l'enfance
- Savoir repérer les moyens techniques pour l'accompagnement des enfants
- Connaître les bases de l'évaluation des situations en protection de l'enfance
- Connaître les différentes étapes du parcours en protection de l'enfance
- S'intéresser au réseau partenarial pour l'évolution de la situation des enfants en protection de l'enfance



MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Quiz au début et à la fin de la formation pour évaluer les connaissances acquises
- Evaluation en direct par l'organisation d'une session de pratique où les stagiaires seront évalués sur leur performance en temps réel
- Evaluation écrite en ligne via des questionnaires

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Alternance d'apports théoriques, pratiques et méthodologiques
- Échanges dynamiques à partir de situations professionnelles amenées par les participants(e)s
- Support pédagogique remis aux stagiaires (par voie électronique)

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- Évaluer des besoins spécifiques pour les participants par le référent handicap IFCA en amont de la formation
- Adapter les supports numériques et modifier les méthodes pédagogiques pour répondre aux besoins des personnes
- Former les intervenants à accompagner efficacement les participants
- Communiquer de manière concise sur les mesures prises pour les personnes en situation d'handicap
- Effectuer une évaluation continue de l'accessibilité afin d'apporter des ajustements si nécessaire



BIBLIOGRAPHIE

- *La protection de l'enfance : un droit en mouvement* C. DAADOUCH
- *Protection de l'enfance : des besoins des enfants au travail avec les parents* M. SAVOUREY-ALEZRA
- *L'échec de la protection de l'enfance* M. BERGER
- *Enfants placés, déplacés, replacés : parcours en protection de l'enfance* E. POTIN
- *L'affectif et la protection de l'enfance* C. ALLARD
- *Evaluer en protection de l'enfance, théorie et méthodes* F. ALFÖLDI
- *Démarche de consensus sur les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance (remis le 28 février 2017) Ministère des Solidarités et de la Santé / Direction générale de la cohésion sociale*
- *A (h)auteur d'enfants ou rapport MELCHIORRE (remis le 20 novembre 2021) Ministère des Solidarités et de la Famille*
- *Le cadre national de référence : Evaluation globale de la situation des enfants en danger ou risques de danger (validée le 12 janvier 2021) Haute Autorité de Santé*

IFCA Pyrénées

Karine Levy

☎ 07 86 70 70 42

✉ karine.levy@ifcapyrenees.fr

Élodie Villacampa

☎ 06 78 73 46 25

✉ administration@ifcapyrenees.fr

